



## Accident - obligation d'un véhicule de secours sur place?

-----  
Par Miaou

Bonjour,

Je me pose une question et n'arrive pas à trouver de réponse sur internet, je m'en remets donc à vos lumières !

Une personne de ma connaissance, qui présente des troubles du sommeil depuis quelques semaines, s'est endormie au volant en sortant du travail un samedi vers 20h, et a terminé sa course dans un fossé.

Un voisin a contacté la gendarmerie. Arrivés sur place, mon ami a été conduit au poste par les agents, qui l'ont traité avec beaucoup de mépris "t'étais complètement bourré c'est ça ?": il avait bu deux bières avec ses collègues en sortant du travail et était à 0,27 au lieu des 0,25 autorisés. Une dépanneuse a été appelée par la gendarmerie, la voiture complètement fichue.

Ma question : mon ami était en état de choc et sous le coup de l'adrénaline. Il n'avait pas de blessure visible, était soulagé d'être en vie et de n'avoir blessé personne.

Un véhicule de secours ne doit il pas être présent sur place lors d'un accident de la route? Aucune assistance médicale ne lui a été proposée. Il est en zone rurale, le premier hôpital est à 45 minutes. Ni les pompiers ni le samu n'ont été appelés, est ce légal ?

Ayant des douleurs diffuses sur le dos et la nuque, et une boule douloureuse étant apparue sur son torse, il est allé le lundi voir un médecin, qui a prescrit des examens (radio + scanner) et des soins médicaux.

Je vous remercie de votre aide, ça n'est qu'une simple question que je me pose. Je trouve un peu aberrant qu'aucune prise en charge médicale n'ait été proposée.

Bonne journée !